

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Mercredi 12 février



SIVOM

DU SECTEUR DE LIGNÉ

Préambule

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du syndicat est inscrit à l'ordre du jour du comité syndical. La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

- La présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est désormais obligatoire,
- Les informations doivent faire l'objet d'une publication et la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique,
- Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et aux membres adhérents du Syndicat, mais aussi faire l'objet d'une publication.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite du syndicat ainsi que de ses objectifs.

Le SIVOM, c'est quoi ?

Un SIVOM, cela signifie Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples. C'est un établissement public de coopération intercommunale.

Le SIVOM du secteur de Ligné accueille 4 communes membres : Couffé, Le Cellier, Ligné et Mouzeil.

Ces 4 communes ont décidé en 2001 de mutualiser des compétences au sein du SIVOM : le matériel et l'enfance-jeunesse.

Le matériel acheté par le SIVOM est partagé par ses 4 communes membres : désherbeur mécanique, grilles d'exposition, remorques équipées de barrières, jeux en bois...

Le SIVOM est chargé de l'accueil de l'enfant de 0 à 18 ans sur les temps péri et extrascolaires. Il gère directement 1 multi accueil, 1 halte-garderie, 1 Relais Petite Enfance, 2 accueils de loisirs et périscolaires et 3 structures jeunesse. Il accompagne également 3 associations : 1 multi accueil à Ligné, 1 accueil de loisirs et périscolaire au cellier et 1 accueil de loisirs, périscolaire et jeunesse à Couffé. Le SIVOM coordonne ces structures gestionnaires autour d'une politique commune qui met l'enfant au cœur de nos préoccupations.

Pour mener ces actions, le SIVOM s'appuie, en premier lieu, sur la Convention territoriale globale qui couvre l'ensemble du territoire du Pays d'Ancenis. En effet, depuis 2023, La CAF entend renouveler son partenariat auprès des collectivités locales en s'appuyant désormais sur les intercommunalités, à travers la mise en place et la signature d'une convention territoriale globale avec la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) et les collectivités compétentes sur l'ensemble des champs d'action de la CAF à savoir les politiques enfance/jeunesse, logement, accès au droit.

Cette CTG a pour objectif :

- D'être une démarche stratégique partenariale visant à l'élaboration d'un projet de territoire destiné à favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles.
- De garantir la poursuite du soutien financier de la CAF aux équipements et services portés par les collectivités signataires des précédents Contrats Enfance Jeunesse

Le SIVOM s'appuie également sur le **Projet éducatif de territoire** qui permet de proposer à chaque enfant et chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, ainsi que dans la mesure du possible dans le temps extrascolaire, **organisant** ainsi dans le respect des compétences de chacun, **la complémentarité des temps éducatifs**.

Le SIVOM est soutenu financièrement par un acteur essentiel, la CAF. Jusqu'à présent, le SIVOM était l'interlocuteur unique de la CAF sur notre secteur pour établir le schéma de développement de notre politique enfance jeunesse. Désormais, le schéma de développement est partagé à l'échelle du Pays d'Ancenis et place la communauté de communes, la COMPA, partenaire cosignataire de ce contrat.

Le SIVOM en 20 ans...

Le SIVOM n'a cessé de se développer durant toutes ces années sur l'ensemble des 4 communes pour répondre aux besoins des familles. A l'origine, la gestion des services proposés sur les 4 communes était essentiellement associative, sauf le Relais Assistantes Maternelles et la halte-garderie du Cellier.

Point sur les structures aujourd'hui :

A Mouzeil, tous les services sont sivomaux : accueil de loisirs et périscolaire – Animation jeunesse et Relais Petite Enfance

Au Cellier, la crèche, l'animation jeunesse et le Relais Assistantes Maternelles sont sivomaux et l'accueil de loisirs et périscolaire est associatif (Accueil Enfance). 3 MAM associatives sur cette commune. 2 Micro-crèches privées

A Ligné, l'accueil de loisirs et périscolaire, l'animation jeunesse et le Relais Petite Enfance sont sivomaux et la crèche est associative. 1 MAM associative sur cette commune.

A Couffé, la halte-garderie et le Relais Petite Enfance sont sivomaux et l'accueil de loisirs et périscolaire et l'animation jeunesse sont associatives (CAR). 1 MAM associative sur cette commune.

Le SIVOM accompagne les associations du territoire et leur verse une subvention annuelle pour le fonctionnement de leurs services. Des actions intercommunales sont mises en place avec elles : Eco'Raide, Intercentres, projet Plan Mercredi, RDV du jeu...

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Contexte National 2024/2025

Le projet de loi de finances pour 2025 a été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 milliards d'euros (Md€) et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025 (après un dérapage à 6,1% en 2024).

Le gouvernement ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'au vote de la loi de finances initiale pour 2025 par le Parlement.

Le nouveau Premier ministre, François Bayrou a souhaité repartir du PLF déposé en octobre dernier et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget. Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, il a annoncé vouloir ramener le déficit public à 5,4% du PIB. Cette réduction du déficit doit se faire via une baisse de 32 Md€ des dépenses publiques et une hausse de 21 Md€ d'impôts pour les plus riches et les grandes entreprises.

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Du côté des prix à la consommation, le ralentissement se confirme, avec une inflation totale à 1,3 % en France au mois de décembre. En moyenne annuelle, elle s'affiche à 2,0 % en 2024, après 5,2 % en 2022 et 4,9 % en 2023.

BILAN FINANCIER 2024

1- Section de Fonctionnement : bilan financier 2024

1-1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 1-1.1 Recettes Famille
- 1-1.2 Autres attributions et participations
- 1-1.3 Participation des communes
- 1-1.4 Atténuation de charges

1-2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 1-2.1 Les charges de Personnel, 73.48 % des dépenses réelles de fonctionnement
- 1-2.2 Les charges à caractère général, 11 % des dépenses réelles de fonctionnement
- 1-2.3 Les autres charges de gestion courante, 12.41 % des dépenses réelles de fonctionnement

2- Section d'investissement : bilan 2024

2-1 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2-2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

1- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 1-1 Recettes Familles
- 1-2 Recettes CAF
- 1-3 Participation des communes

2- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 2-1 Les charges de Personnel
- 2-2 Les charges à caractère général
- 2-3 Les autres charges de gestion courante

3- SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES ET DEPENSES

PERSPECTIVE 2025-2026

MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE

BILAN DES RESSOURCES HUMAINES

BILAN FINANCIER 2024

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT : BILAN 2024

1-1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT : Un taux d'exécution de 106 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2024	EXECUTE 2024	TAUX D'EXECUTION
013	Atténuations de charges	23 000 €	26 687.72 €	116%
70	Produits services et ventes directe	335 610 €	358 110.77 €	107%
74	Dotations, subventions et participations	998 912 €	1 055 138.50 €	106%
75	Autres produits de gestion courante	- €	423.03 €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	- €	
	Sous-Total 1 - Recettes réelles	1 357 522 €	1 440 376.06 €	106%
002	Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	233 755 €	233 755.67 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 112 €	2 050.81 €	
	Sous-Total 2 - Recettes d'ordre	3 112 €		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 591 277 €	1 676 166.50 €	106%

1-1.1 Recettes Familles

Recettes de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
7066 produits des services (recettes famille)	245 818.31 €	354 626.25 €	329 310 €	358 095.77 €	108.74 %

Les recettes familles sont constantes entre 2023 et 2024. Le taux d'exécution budgétaire était de 123.33% au CA 2023 et de seulement 108.74% en 2024. Les prévisions budgétaires sont donc de plus en plus ajustées.

Dans le tableau ci-dessous, la colonne BP 2024 correspond à l'inscription budgétaire pour l'ensemble de l'année 2024. La colonne « réel » correspond aux participations des familles perçues sur l'exercice.

Structures	BP 2024	Réel 2024	
Ile aux enfants	175 000,00 €	170 992,20 €	
Jeunesse	14 000,00 €	17 000,00 €	121
Lucioles	63 300,00 €	69 637,80 €	110
Libellules	4 010,00 €	3 955,56 €	99
Graine de Loustic	73 000,00 €	96 510,21 €	132
TOTAL	329 310,00 €	358 095,77 €	109
	écart BP/réel	28 785,77 €	

Cette année 3 structures ont dépassé les objectifs fixés au budget prévisionnel, il s'agit de :

- **Service jeunesse + 3 000 €**, ce qui peut s'expliquer par une bonne fréquentation globale et une optimisation du remplissage de chaque activité proposée
- **Crèche Les Lucioles (Le Cellier) + 6 337.80 €**, une place d'accueil occasionnelle a été cédée à un contrat régulier et un vrai travail sur le remplissage de la structure (81 contrats en 2024 contre 64 en 2023) : les places occasionnelles et d'urgence ont été pourvues de façon très régulière. De plus le tarif moyen annuel a augmenté en 2024 : 2.27 €/heure contre 2.09 €/heure en 2023
- **Accueil Graine de Loustic (Mouzeil) + 23 510.21 €**, cela s'explique par une bonne fréquentation générale et un QF moyen en hausse par rapport aux estimations initiales.

Les 2 autres structures n'ont pas atteint les prévisions de recettes familles :

- **Crèche Les Libellules (Couffé) – 54.40 €**, même si toutes les places étaient pourvues de janvier à juin 2024, le remplissage a été très compliqué à compter de septembre (passage de 85 % de remplissage de janvier à juin à 40 % de septembre à décembre).
La prévision budgétaire avait déjà été prudente au vu de la baisse du tarif moyen appliqué (de 1.44 €/heure en 2023 à 1.24 €/heure en 2024).
- **Accueil L'île aux enfants (Ligné) – 4 007.8 €**, les résultats sont en baisse en 2024 (- 5% par rapport à 2023). Les recettes familles prévisionnelles avaient déjà été minorées au vu des effectifs instables. Cela s'explique par une baisse des fréquentations en 2024 due aux changements des pratiques familiales et de la hausse des tarifs. Sur cette structure, on note 30% de baisse des effectifs les mercredis et les vacances, et 13% sur les effectifs des accueils matin et soir, depuis juin 2022, date de reprise par le SIVOM.
La prudence s'impose pour le BP 2025.

Sur l'ensemble des services, la somme globale des participations des familles est excédentaire de 28 785.77€

1-1.2 Autres attributions et participations

Recettes de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
7488 autres attributions et participations (dont recettes CAF/MSA)	395 438.21€	574 792.84 €	411 177 €	478 403.50 €	116.35 %

Recettes CAF/MSA

Pour rappel :

La CAF assure les versements de 2 prestations : les bonus Ctg liés à la convention territoriale globale et les prestations qui sont des prestations liées au fonctionnement des services.

En 2024, le SIVOM doit percevoir : le solde de l'année 2023 et des acomptes 2024.

Les versements MSA sont dorénavant dépendant des dossiers CAF. La CAF transmet à la MSA les informations liées aux structures conventionnées. La MSA prend 5 % en charge.

Zoom sur les versements CAF de l'année 2024

	PSO et CTG soldes 2023			PSO et CTG acomptes 2024		
	BP 2024	Sommes perçues	ECARTS	BP 2024	Sommes perçues	ECARTS
CTG	44 323 €	41 976 €	- 2 347 €	103 429 €	142 794 €	39 365 €
PSO	61 523 €	66 361 €	4 838 €	174 145 €	213 630 €	39 485 €
TOTAUX	105 846 €	108 337 €	2 491 €	277 574 €	356 424 €	78 851 €

	BP 2024	Sommes perçues	ECARTS
CTG	147 752 €	184 770 €	37 018 €
PSO	235 668 €	279 991 €	44 323 €
TOTAUX	383 420 €	464 762 €	81 342 €

Sur les 383 420 € prévus au BP 2024, 464 762 € ont été perçus sur l'exercice 2024.

L'excédent de 81 342 € entre BP et réalisé, s'explique de la façon suivante :

- 22 799.29 € perçus au titre de l'année 2023 pour l'action Plan mercredi
- 19 828.50 € d'excédent pour le secteur enfance : financement plus favorable de la CTG grâce à l'intégration du Plan Mercredi : passage de 0,15 c à 0,40 c/heure enfant
- 25 644 € d'excédent sur le secteur petite enfance : les sommes prévisionnelles avaient été minorées au vu des indus sur l'exercice précédent liés aux problématiques de remplissage
- 8 625 € de subvention de fonctionnement RPE (il ne s'agit ni d'une prestation de service ni d'un bonus Ctg, il s'agit d'une aide au fonctionnement des RPE, son montant représente 43 % du prix de revient plafonné du RPE)

Appel à projets 2024

REAAP (parentalité) : 5 600 € perçus (sur 3 500 € inscrits au BP 2024) mais **attention un trop perçu de la CAF pourrait être réclamé en 2025, de même le nouveau projet 2025 pourrait être pénalisé.** En effet, la collectivité doit s'engager à financer au moins 20 % du projet. Le projet n'ayant pas été abouti, le résultat montre que le financement de la CAF va au-delà des 80%.

FPT (Fonds Publics et Territoires) : 3 000 € (conforme à la demande) pour le financement de la première année d'accueil de l'apprentie EJE sur la crèche Les Lucioles (Le Cellier)



1-1.3 Participation des communes

ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS COMMUNALES ENTRE 2014 ET 2024

Après 5 ans sans augmentation des participations communales, celles-ci ont été augmentées de 11% en 2022 et de 24.5% en 2023. Cette hausse a été décidée en raison de la reprise en gestion directe de l'accueil périscolaire et de loisirs de Ligné, de la création d'un pôle administratif plus conséquent mais également en raison de deux années d'inflation élevée (+5.2% en 2022 et 4.9% en 2023).

Communes	2018 à 2021	2022	2023	2024
Total	417 347.12	463 255.30	576 735.00	576 735.00
Taux d'augmentation	-	11%	24.5 %	0 %

Communes	Participation au BP2022	Participation au BP 2023	Participation au BP 2024	Projection 2025 (sans augmentation des participations communales)
Couffé	78 753.40	96 050.59	96 243.79	95 653.69
Le Cellier	160 749.59	188 740.55	187 542.43	184 914.46
Ligné	165 845.40	221 992.40	222 532.10	225 845.34
Mouzeil	57 906.91	69 951.46	70 416.66	70 321.51
Total	463 255.30	576 735.00	576 735.00	576 735.00

1-1.3 Atténuation de charges

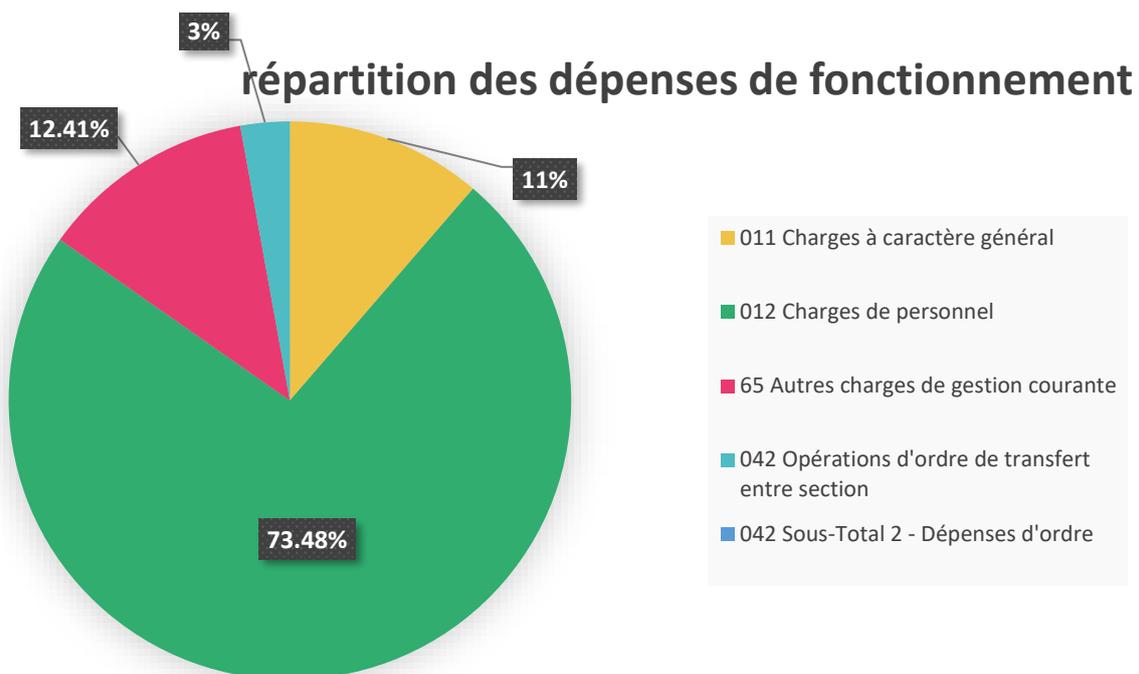
Recettes de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
013 Atténuation de charges	33 352.25 €	29 929.53 €	23 000 €	26 687.72 €	116.03 %

Il s'agit des recettes liées au remboursement des congés maladie des agents (CPAM, assurances statutaires) et du fonds national de compensation du supplément familial de traitement.

1-2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CODE	CHAPITRE	BP+DM 2024	EXECUTE 2024	TAUX EXECUTION
011	Charges à caractère général	200 513 €	159 872.84 €	80 %
012	Charges de personnel	1 161 876 €	1 040 932.27 €	90%
65	Autres charges de gestion courante	179 396 €	175 729.36 €	98%
66	Charges financières	1 100 €	- €	0%
67	Charges spécifiques	200 €	- €	0%
68	Dotations aux amortissements et provisions	400 €	400 €	100%
	Sous-Total 1 - Dépenses réelles	1 543 485 €	1 376 934.47 €	89%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	40 904 €	40 042.93 €	98%
	Sous-Total 2 - Dépenses d'ordre	40 904 €	40 042.93 €	98%
002	Résultat de fonctionnement reporté (Déficit)	- €	- €	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 584 389 €	1 416 977.40 €	89%

**1-2.1 Les charges de Personnel, 73.46 % des dépenses de fonctionnement**

Chapitre 012	2021	2022	2023	2024
BUDGET PRIMITIF	663 493 €	850 729 €	1 044 007 €	1 161 876 €

COMPTE ADMINISTRATIF	615 965.40 €	815 833.75 €		
Taux d'exécution des dépenses	93 %	95 %	99%	90 %

Malgré une réévaluation du RIFSEEP en juillet 2024, l'augmentation de 5 points d'indice de l'ensemble des agents l'augmentation des charges de personnel n'atteint pas 1% (0.8%) par rapport à l'exécuté 2023. Cela s'explique par une baisse des arrêts maladie en 2024, le recrutement de titulaire et une gestion au plus près des emplois temporaires et saisonniers.

1-2.2 Les charges à caractère général, 11.28 % des dépenses de fonctionnement

Chapitre 011	2021	2022	2023	2024
BUDGET PRIMITIF	125 169 €	197 614 €	199 532 €	200 513 €
COMPTE ADMINISTRATIF	94 601.80 €	159 511.27 €	169 406.14 €	159 872.84 €
Taux d'exécution des dépenses	75.57%	80%	84.90 %	80 %

Les charges à caractère général diminuent de 9500 € en 2024. Les charges à caractère général diminuent de 9 500 € en 2024. Cela s'explique par une charge de fonctionnement en moins par rapport à 2023 : l'étude enfance jeunesse. Si on retire cette dépense non récurrente, les charges à caractère général restent donc stables.

1-2.3 Les autres charges de gestion courante, 12.41 % des dépenses de fonctionnement

Logiciels informatiques et antivirus

Avec 14 316.09 € d'exécuté pour une budgété de 13 583 €, on constate une augmentation générale des prix pratiqués par les fournisseurs (logiciels BL, la maintenance informatique, l'antivirus et l'abonnement Microsoft). Cette tendance se poursuivra en 2025.

Les subventions de fonctionnement versées aux associations en 2024

Lors du budget 2024, une enveloppe de 3 519 € de subvention supplémentaire avait été votée par rapport au CA 2023. Après examen des demandes des associations et examen des comptes, le conseil syndical par délibération du 12 juin 2024 a voté les montants suivants :

TOTAUX PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024
PETITE ENFANCE	Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne »	81 000 €
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES	Couffé Animation Rurale (CAR)	4 531 €
	Accueil Enfance Le Cellier	13 155 €
ACCUEILS DE LOISIRS	Couffé Animation Rurale (CAR)	12 000 €
	Accueil Enfance Le Cellier	11 705 €
ANIMATION JEUNESSE	Couffé Animation Rurale (CAR)	19 000 €
Versement total		141 391 €

Ces associations ont également bénéficié de subvention d'investissement.

Une subvention de 150 € a également été versée aux associations PEPS AM et SOS URGENCE GARDE D'ENFANT.

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BP+DM 2024	EXECUTE 2024	TAUX EXECUTION
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 584 389 €	1 416 977.40 €	89%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors résultat de fonctionnement reporté)	1 357 522 €	1 442 410.83 €	106%
Résultat de fonctionnement reporté	101 983 €	233 755.67 €	229%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris résultat de fonctionnement reporté et d'ordre)	1 459 505 €	1 676 166.50 €	115%
Résultat de l'exercice 2024- EXCEDENT		25 433.43 €	
Résultat cumulé au 31/12/2024-Excédent		259 189.100 €	

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est excédentaire (**25 433.43 €**) mais en baisse par rapport à 2024 puisqu'il était de 131 772.58 €. Pour rappel, ce bon résultat 2023 s'expliquait grâce à une recette exceptionnelle du filet anti-inflation de 99 135 €. Sans cette recette exceptionnelle, le résultat de l'exercice 2023 n'aurait été que **32 637.58 €**.

Pour 2024, l'excédent cumulé global est ainsi porté à **259 189.10 €**.

2- Section d'investissement : bilan 2024

2-1 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2024 (A)	EXECUTE 2024	RAR
	2051 -Concessions et frais similaires	7 400.00 €	1 575.00 €	
20	Immobilisations incorporelles	7 400.00 €	1 575.00 €	4 825.00 €
	20421- Biens mobiliers, matériel et études	15 000.00 €	8 305.95 €	
204	Subvention d'équipement	15 000.00 €	8 305.95 €	
	21838 - Autre matériel informatique	8 084.00 €	3 454.75 €	
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	12 000.00 €	9 160.80 €	
	2185 - Matériel de téléphone	643.00 €	- €	
	2188 -			
	2158 - Autres immobilisation corporelles	20 740.00 €	15 747.50 €	
21	Immobilisations corporelles	41 467.00 €	28 363.05 €	
	198 - neutralisation d'investissement	3 112.00 €	2 050.81 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 112.00 €	2 050.81 €	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	66 979.00 €	40 294.81 €	4 825.00 €

Le taux d'exécution est de 60% sans les restes à réaliser et de 67.36 % en les ajoutant. Ces derniers devront être reportés sur le BP 2025 (4 825€).

Subvention d'investissement : au BP 2023, 15 000 € de subvention d'investissement avaient été inscrits au budget. Par délibération en date du 12 juin 2024, le comité syndical a voté la répartition suivante de l'enveloppe. Le versement de la subvention se faisait dans la limite des factures transmises par les associations.



	Objet	Somme globale demandée	
PPJV	Tables repas des enfants sur roulettes, 2 tabourets adultes sur roulettes et 2 assises au sol	3 500 €	3500 €
Accueil Enfance	Renouvellement des fauteuils enfants	1 200 €	1 200 €
CAR	Renouvellement des lits et matelas enfants (priorité) Achat d'un comptoir d'accueil	2 412 €	3605.89 € pour achats machine à laver et sèche-linge
	Total demandé :	7 112 €	Total attribué : 8 305.95 €

Enveloppe totale inscrite au BP 2024 :

15 000 €

Autres dépenses d'investissements par service :

SERVICE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Affaires générales	2051	Acompte pour la création du site institutionnel	1575 €
	21838	NAS	744 €
		Ecrans et stations d'accueil et socle double écrans	1260 €
	2188	2 oriflammes pour le SIVOM	708.71 €
SOUS TOTAL			4 287.71 €
Coordination	2188	Diable chariot aluminium pliant	194.48 €
RPE	21848	Mobiliers de bureau	310 €
Petite crèche "les lucioles"	21838	PC et écran plat	1080 €
	21848	Meuble banque de transmission	561.11 €
		Bureaux individuels, caissons et armoires	1981.31 €
		Mobiliers	187.84 €
	2188	Matériels de motricité	439.24 €
SOUS TOTAL			4 249.50 €
Micro crèche "les libellules"	21838	Station d'accueil, écran et clavier	370.75 €
	2188	Micro-ondes	134 €
		Matériel pédagogique	151.22 €
		Transat et chaises hautes et matériel pédagogique	182.57 €
		Meuble à langer matelas et matériels pédagogiques	500.17 €
SOUS TOTAL			1 338.71 €
ALSH ET PERI "Graine de Loustic"	21848	Renouvellement mobilier	1 780.13 €
	2188	Matériel pédagogique	365.90 €
SOUS TOTAL			2 146.03 €
ALSH ET PERI "Iles aux enfants"	21848	Renouvellement mobilier	2 393.56 €
	2188	Matériel pédagogique	1 043.84 €
SOUS TOTAL			3 437.40 €
Jeunesse	21848	Mobiliers	1 946.85 €
	2188	Matériel pédagogique (enceinte, matériel camping, table de pingpong ...)	1 764.97 €
SOUS TOTAL			3 711.82 €
Matériel	2188	2 remorques et porte barrières	10 262.40 €
TOTAL			29 938.05 €

2-2 RECETTES D'INVESTISSEMENT

CODE	CHAPITRE	BP+DM 2024	EXECUTE 2024
	10222 - F.C.T.V.A.	721.00 €	721.00 €
	1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés	- €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	721.00 €	721.01 €
001	Solde d'exécution de la section	25 354.67 €	25 354.67 €
	280421- Amort. Biens mobiliers, matériel et études	3 112.00 €	2 050.81 €
	2805 -Amort.concessions et droits similaires, brevets, licences...	6 274.00 €	6 274.70 €
	281838 - Amort.autre matériel informatique	8 983.78 €	8 983.78 €
	28148 - Amort.autres matériels de bureau et mobiliers	19 540.26 €	19 539.94 €
	28185 - Amort.autres matériels de téléphonie	422.83 €	421.91 €
	28188 - Amort.autres	2 570.50 €	2 771.79 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 903.37 €	40 042.94 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	66 979.04 €	66 118.61 €

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	BP + DM 2024	EXECUTE 2024
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	66 979.00 €	40 294.81 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors solde d'exécution)	41 624.37 €	40 763.94 €
solde d'exécution de la section d'investissement	25 354.67 €	25 354.67 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution compris)	66 979.04 €	66 118.61 €
Résultat de l'exercice 2024 - excédent		469.13 €
Résultat cumulé - Excédent		25 823.80 €
TOTAL RESTES A REALISER 2024 (Reportés en 2025)		4 825 €

La section d'investissement présente un résultat 2024 excédentaire de 469.12 € et un résultat cumulé excédentaire de 25 823.79 €. Les investissements des services du SIVOM sont financés par des recettes d'amortissement, le FCTVA ainsi que le résultat cumulé et sont stables depuis 2 ans.

ORIENTATIONS 2025

En 2025, la mise en place de la prévoyance et du document unique influera le budget. Les actions de territoire liées au PEDT et à la CTG, dorénavant intercommunale, qui seront prioritaires, seront :

- La communication et la visibilité des services du SIVOM
- La valorisation des métiers et la formation des professionnels
- La prévention et l'inclusion

1- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1-1 Recettes Familles

Les recettes familles 2025 sont estimées à 341 400€ soit +5 790 € par rapport au BP 2024. Cette augmentation reste prudente par rapport au réalisé 2024 puisque les effectifs restent fluctuants sur les structures enfance.

Il est proposé que chaque année, les tarifs devront faire l'objet d'une augmentation tenant compte de l'inflation soit + 2% pour tenir compte de l'inflation constatée en 2024. De même, une hausse des tarifs repas devra être étudiée pour faire face aux augmentations des prestataires de restauration.

Ceci permettra d'éviter des augmentations trop brutales pour les usagers.

1-2 Recettes CAF

Les recettes CAF 2025 sont estimées en hausse par rapport au BP 2024. Des changements favorables sont en cours d'application quant au secteur de la petite enfance et de l'enfance.

Également, pour donner suite à la mise en place de la CTG à l'échelle de la COMPA, la CAF annonce une augmentation de la prise en charge du poste de chargé de coopération avec un financement possible à hauteur de 1.2 ETP contre 1 ETP actuellement.

1-3 Participations des communes

Après deux augmentations importantes (+11% en 2022 et 24.5% en 2023), la maîtrise des dépenses et les perspectives d'augmentations des recettes (tarifs, recettes CAF) mais également une recette inattendue obtenue en 2023 (99 115 € de panier anti-inflation) permettent de ne pas envisager de nouvelle hausse tarifaire en 2025. Cependant, au vu des taux d'exécution des dépenses et recettes et des résultats en baisse et afin d'éviter de brutales augmentations comme celles de 2022 et 2023, il conviendra de réfléchir à des augmentations raisonnables (en tenant compte par exemple du taux d'inflation).

2- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2-1 Les charges de Personnel

Cette année, il n'est pas prévu de recrutement supplémentaire dans les services. Une étude interne sera lancée pour tenir compte des évolutions de financement des postes de chargé de coopération par la CAF et de la mise en œuvre du service public petite enfance.

Les charges de personnel seront impactées par la mise en place la prévoyance en 2025 et en 2026 par la mutuelle santé obligatoire.

L'assurance statutaire continue d'augmenter avec un coût supplémentaire pour 2025 de + 36.5%.

2-2 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient continuer à se maintenir en 2025. l'inflation.

2-3 Les autres charges de gestion courante

- Maintenance informatique et logiciel : peu d'évolution attendue
- Subventions aux associations : en fonction de l'équilibre budgétaire, une enveloppe de 1.5% d'augmentation des subventions aux associations correspondant à l'inflation attendue en 2025 sera proposée au BP 2025 dans l'attente de l'examen de l'ensemble des demandes de subventions

3- LES RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

L'accent sera mis sur le renouvellement des subventions d'investissement aux associations sous convention d'objectif et pour les structures du SIVOM au renouvellement du mobilier vieillissant.

PERSPECTIVE 2025-2026 :

MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les communes – ou les intercommunalités lorsque les compétences leur sont transférées – sont autorités organisatrices (AO) de l'accueil du jeune enfant et, à ce titre, exercent des missions en fonction de leur taille :

Pour toutes les AO :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents

Les AO de +3 500 habitants doivent exercer 2 missions complémentaires :

- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil
- Soutenir la qualité des modes d'accueil

Pour exercer ces missions, les AO de +10 000 habitants doivent :

- Etablir un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil
- Avoir un RPE (Relais petite enfance) sur leur territoire

L'article 18 de Loi Plein Emploi permet à l'AO d'émettre un avis conforme sur l'opportunité d'installation d'un mode d'accueil de droit privé sur son territoire. Cet avis leur permet de disposer d'un levier supplémentaire leur permettant de développer une offre d'accueil correspondant aux besoins et aux attentes des familles.

Aujourd'hui, plusieurs décrets et référentiels sont en attente sur les modalités de mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance. 2025 sera l'année de la restructuration du secteur Petite Enfance : ajustement des missions des professionnels, lien avec la Ctg, réorganisation du service, étude des nouveaux financements CAF, analyse des besoins de gestion de la compétence, etc.

BILAN DES RESSOURCES HUMAINES

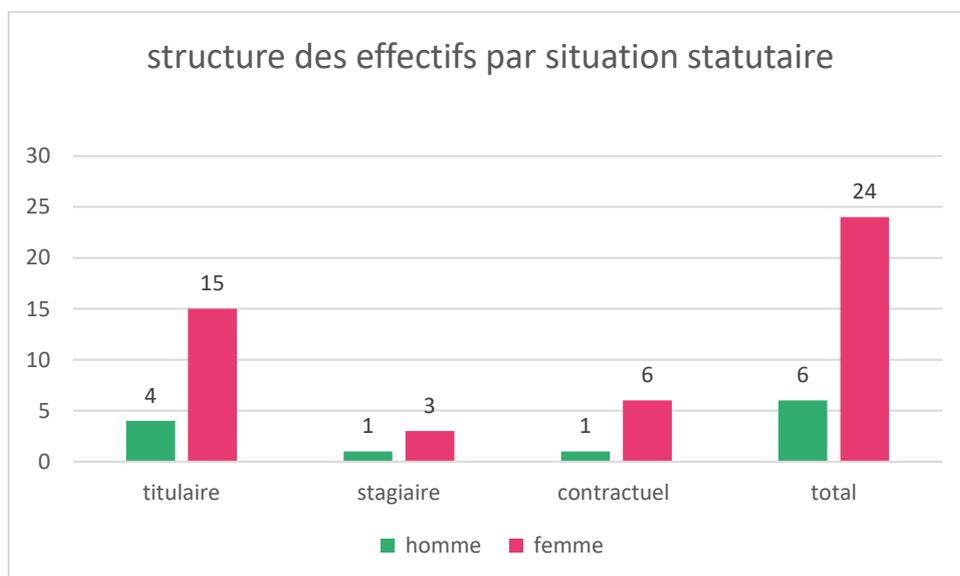
Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et le département, le rapport est complété avec les éléments suivants :

a) Caractéristiques du personnel du SIVOM au 1^{er} janvier 2025

Structure des effectifs par situation statutaire

65.5 % des agents du SIVOM sont titulaires. Ce chiffre est en nette amélioration par rapport à 2024 (46.5%). En 2022, 7 salariés associatifs s'étaient vus proposer par le SIVOM un CDI de droit public. Conformément aux lignes directrices de gestion et lorsque le statut le permettait, les agents qui ont demandé une mutation interne ont été stagiaires et les agents démissionnaires remplacés par des agents titulaires ou des stagiaires.

	Nombre	Homme	Femme
Titulaire	19	4	15
Stagiaire	4	1	3
Contractuel	7	1	6
Total	30	6	24

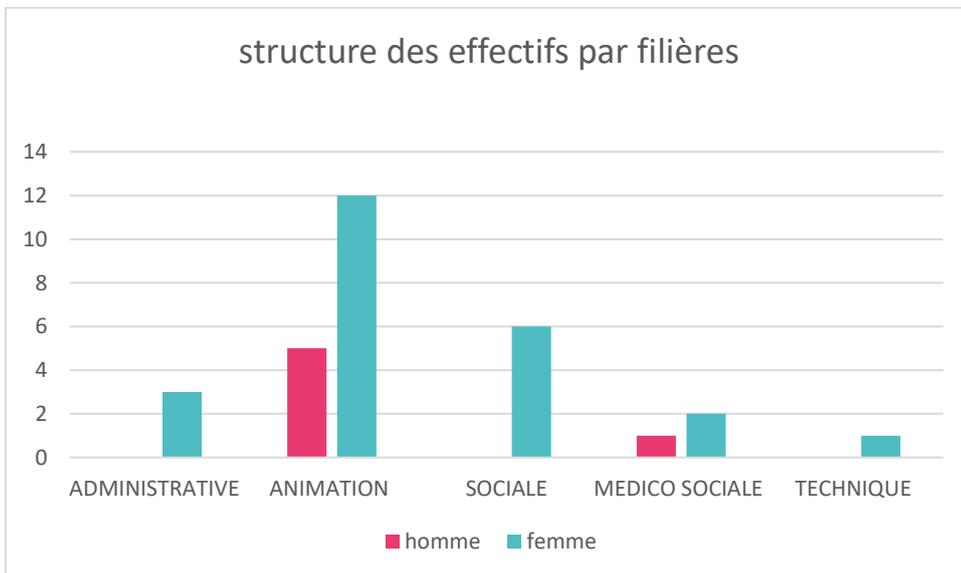




Structure des effectifs par filières

La filière animation représente 56.25 % des postes occupés.

FILIERE	NOMBRE DE POSTES	NBRE DE POSTES POURVUS	Homme	Femme
ADMINISTRATIVE	4	3	0	3
ANIMATION	19	17	5	12
SOCIALE	6	6	0	6
MEDICO SOCIALE	3	3	1	2
TECHNIQUE	1	1	0	1
TOTAL	33	30	6	23

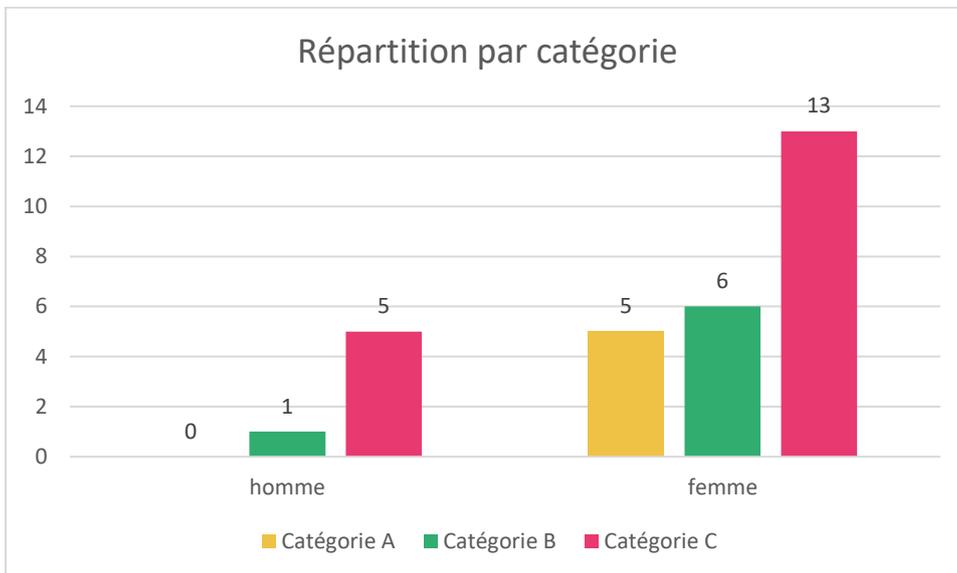




Structure des effectifs par catégories

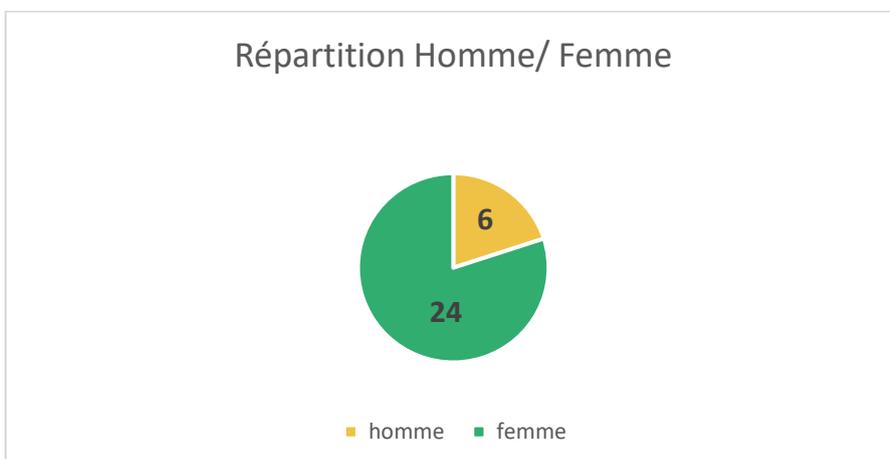
Les agents de catégorie C représente 58.62 % des effectifs contre 17.24 % pour les catégories A et 24.13 % pour les catégories B.

	Postes créés	Postes pourvus	Homme	Femme
Catégorie A	5	5	0	5
Catégorie B	8	7	1	6
Catégorie C	20	18	5	13
Total	33	30	6	24



Répartition hommes/femmes

Les femmes représentent 79.31 % des effectifs du SIVOM.



b) Dépenses de personnel (Traitement indiciaire, régime indemnitaire, NBI, HS rémunérées et les avantages en nature)

Projections 2025				
Traitement de base indiciaire annuel + Bonification indiciaire	RIFSEEP et indemnités	Supplément familial de traitement	Participation employeur prévoyance	TOTAUX
646 937.82 €	87 026.32 €	12 505.81 €	9196.61 €	755 666.56 €
Réalisé 2024				
Traitement de base indiciaire annuel + Bonification indiciaire	RIFSEEP et indemnités	Supplément familial de traitement	Participation employeur prévoyance	TOTAUX
606 235.21 €	77 757.50 €	12 593.61 €	1 765.12 €	698 351.44 €
Réalisé 2023				
Traitement de base indiciaire annuel + Bonification indiciaire	RIFSEEP et indemnités	Supplément familial de traitement	Participation employeur prévoyance	TOTAUX
594 896.74 €	69 581.03 €	12 582.80 €	1 382.98 €	678 443.55 €

Les agents peuvent adhérer au CNAS.

c) La durée effective du temps de travail

L'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique vient harmoniser la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale (fonctionnaires, stagiaires, agents contractuels) en supprimant les régimes dérogatoires à la durée légale du temps de travail antérieur à la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001.

Le SIVOM respecte le temps de travail de 1607H annuel. Par délibération du n°2021-17T17 du 17 mars 2021 et après avis du comité technique du 5 mars 2020, le comité syndical a acté qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les agents du SIVOM bénéficieraient, conformément à la réglementation, de droits à congés calculés sur la base de 5 fois leurs obligations hebdomadaires de travail, additionnés selon la réglementation en vigueur des jours de fractionnement.

Conformément aux orientations stratégiques des lignes directrices de gestion arrêtées par délibération n°13.12.2023-05 en date du 13 décembre 2023, l'élaboration du règlement temps de travail a débuté en 2024 par le diagnostic. Il devrait être adopté courant 2025.